



CHARTE D'ENGAGEMENT DES ETUDIANTS

Comme évoqué au conseil pédagogique du 28 septembre 2017, une charte d'engagement des étudiants s'applique à compter de l'année universitaire 2017-2018.

Vous réalisez cette année un travail d'initiation à la recherche et, pour rappel, vous êtes suivi dans ce travail par deux professionnels :

- Le maître de mémoire qui vous accompagne sur le fond.
- Le référent pédagogique de l'IFE qui vous accompagne sur la forme.

Tout au long de cette année, vous vous engagez à :

1. Prendre rendez-vous avec votre maître de mémoire suffisamment tôt pour respecter le calendrier prévisionnel établi dans le guide méthodologique.
2. Tenir régulièrement informé votre maître de mémoire de l'avancée de votre travail, par un mail récapitulatif toutes les 3 à 4 semaines environ.
3. Laisser un délai de réponse suffisant (jusqu'à 15 jours) à votre maître de mémoire avant de le solliciter à nouveau.
4. Accompagner chaque mail d'un message clair et respectueux.
5. Lire attentivement le guide méthodologique avant de poser des questions sur la forme du travail.

Cette charte, signée, est un engagement de votre part. Le respect de ses termes vous permettra d'évoluer dans un environnement favorable à la réussite de votre travail.

Prénom, Nom :

Fait à :

Le :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »